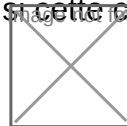




Convocation AG après la fin du contrat du Syndic

Par **mic19**, le **05/09/2025 à 13:02**

Bonjour,
Le contrat du syndic de notre copro a pris fin le 30/06/2025 (Dates de validité du contrat du 23/02/2024 au 30/06/2025 soit 16 mois et 7 jours) Pendant toute la durée de ce contrat nous n'avons reçu aucune convocation pour une AG ! Or le 25 Aout dernier soit presque deux mois après la fin du dit contrat nous avons reçu une convocation pour une AG qui doit se tenir le 19/09/2025. J'aimerais savoir svp si cette convocation est bien légale



?
Par avance merci !
Cordialement
Michel.

Par **yapasdequoi**, le **05/09/2025 à 13:41**

Bonjour,
Vous n'avez plus de syndic et cette convocation qu'il vous adresse n' a aucune valeur juridique.
Mais il y a fort à parier que personne n'en prendra ombrage et que les copropriétaires vont reconduire ce syndic qui se fiche du monde.
Que fait le Conseil Syndical ?

Par **mic19**, le **06/09/2025 à 15:31**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse !
Cordialement
Michel.

Par **amajuris**, le **06/09/2025** à **17:25**

bonjour,rnrnle conseil syndical ou mêmes les copropriétaires auraient du réagir pour réclamer cette A.G.rnrnsalutations

Par **beatles**, le **10/09/2025** à **15:35**

Bonjour,rnrnMême réponse que dans le sujet, de Légavox, [Convocation hors délai](#).rnrnCdt.